

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 15 DECEMBRE 2009
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 117 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Ida et Roland Emery, Ariane et Francis Chollet, Mmes Gisèle Fleury-Rossier, Aline Perriard, MM. Pascal Hertling, Michel Cudré-Mauroux et Pierre Ginalski.
Scrutateurs : M. Valentin Jacquaz (54) et M. Stéphane Galley (63)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, M. l'Abbé, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette neuvième assemblée de la législature 2006/2011. Le Conseil communal vous remercie de votre présence à cette assemblée communale dite du budget. Il se réjouit de cette nombreuse participation et constate que l'intérêt pour la chose communale est encore bien réel à Hauterive (FR). Il vous souhaite dès lors de passer une soirée instructive et agréable. A noter que cette soirée se terminera par la traditionnelle verrée.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur. Je vous demande lors de vos interventions de parler distinctement afin que les propos tenus puissent être fidèlement reproduits.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 27 novembre 2009;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2009 distribuée le 27 novembre 2009 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. 1 personne, M. l'abbé Charles Irene Téa.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous tendront avant que vous ne preniez la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Valentin Jacquaz et M. Stéphane Galley. Je demanderais aux scrutateurs de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore que le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, les scrutateurs seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} avril 2009
- 2 Modifications des statuts de l'ACSMS (association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux)
- 3 Abrogation du règlement communal sur les bourses d'études et d'apprentissage
- 4 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 4.1 Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéficiaires et le capital des personnes morales de 77.4% à 74% de l'impôt cantonal de base
 - 4.2 Rapport de la commission financière
- 5 Budget de fonctionnement 2010
 - 5.1 Rapport de la commission financière
- 6 Budget des investissements 2010 et votes des crédits y relatifs
 - 6.1 Agrandissement de l'école de Posieux
Rapport de la commission financière
 - 6.2 Réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens (complément)
Rapport de la commission financière
 - 6.3 Réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens
Rapport de la commission financière
 - 6.4 Changement du sol de la halle de sports à Posieux
Rapport de la commission financière
 - 6.5 Rénovation de la salle et du restaurant communal à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
 - 6.6 Assainissement du stand de tir d'Ecuwillens, mesures antibruit
Rapport de la commission financière
- 7 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ? Aucune question.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} avril 2009

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site Internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Je profite de remercier la secrétaire pour son excellent travail de rédaction de ce procès-verbal, chose pas toujours aisée même si l'on dispose de moyens techniques ultramodernes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : modifications des statuts de l'ACSMS (association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux)

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est une question de pure formalité puisque les principes ancrés dans ce nouvel article des statuts sont déjà appliqués aujourd'hui. Il s'agit d'intégrer cet article dans une base légale existante à savoir les statuts de l'ACSMS. Lors de l'assemblée des délégués du 30 septembre 2009, les délégués des communes-membres de l'ACSMS ont approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts. Cette modification, qui est d'ordre purement formel mais qui constitue néanmoins une modification essentielle au sens de l'art. 113 al. 1 de la loi sur les communes, introduit un nouvel art. 36^{bis}) dont la teneur est la suivante :

« La charge financière de l'indemnité forfaitaire prévue à l'art. 4 de la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile est prise en charge par les communes-membres. Elle est répartie entre elles selon la clé suivante :

- ◆ 50% selon la population légale de chaque commune ;
- ◆ 50% selon la population légale pondérée par l'indice de la capacité financière de la commune ».

La clé de répartition actuelle en vigueur n'est pas modifiée mais figurera désormais directement dans les statuts et non pas uniquement dans le règlement de l'association concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

Toutes les assemblées des communes du district de la Sarine sont appelées à se prononcer sur cette modification statutaire. Le Conseil communal vous propose d'approuver cette modification.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'ACSMS, par l'introduction d'un nouvel art. 36^{bis}) est approuvée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : abrogation du règlement communal sur les bourses d'études et d'apprentissage

M. Jean-Denis Chavallaz : Le 14 février 2009, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur les bourses et les prêts d'études. Désormais, la personne en formation ne dépose qu'une seule demande auprès du canton. Le règlement du 8 juillet 2008 sur les bourses et les prêts d'études règle la procédure qui est simplifiée et surtout unifiée sur l'ensemble du territoire fribourgeois.

Avec l'entrée en vigueur de cette loi et du règlement du Conseil d'Etat y relatif, le règlement communal sur les bourses d'études et d'apprentissage du 9 février 2001 est caduc. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous propose de l'abroger.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'abrogation du règlement communal sur les bourses d'études et d'apprentissage est acceptée à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : présentation générale du budget 2010

M. Jean-Denis Chavillaz : la situation financière de la commune de Hauterive (FR) est saine. Les résultats positifs de ces dernières années ont permis une diminution conséquente de la dette communale et, partant, des charges obligatoires à savoir intérêts et amortissements de la dette. Les recettes fiscales ont augmenté davantage que la moyenne cantonale, notamment en raison de l'accroissement du nombre de contribuables. En plus de la diminution de la dette, ces recettes sont à l'origine d'un degré d'autofinancement important, de sorte que pour un bon nombre d'investissements il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Reflétant cette situation, la capacité d'investissement de la commune, déterminée par le Service des communes sur la base des résultats des années 2004 – 2008, s'élève aujourd'hui à plus de 9 millions de francs. Présentation du tableau des résultats des années de 2001 à 2008 qui montre des amortissements extraordinaires de Fr. 5'392'000.00, soit autant de dettes en moins. Cette information est importante pour la suite de la discussion notamment en ce qui concerne le coefficient de l'impôt.

Le plan financier a été actualisé en tenant compte des chiffres du budget 2010 et des investissements prévus par le plan de législature. S'y ajoutent, l'agrandissement de l'école pour accueillir de nouveaux élèves dans le cadre de l'introduction de la 2^{ème} année d'école infantine obligatoire ainsi que la rénovation de la salle communale attenante au restaurant communal d'Ecuvillens, soit la salle où nous nous trouvons ce soir. Avec la nouvelle péréquation financière intercommunale applicable dès 2011, Hauterive (FR) voit ses subventions cantonales baisser. Cela se traduit concrètement par une diminution du soutien étatique de l'ordre de Fr. 76'000.00 par année. Dans la planification financière qui vous est présentée ce soir, il a été tenu compte de ce « manque à gagner ». A noter que la nouvelle péréquation financière fera l'objet d'une votation en mars 2010 avant d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. En tout état de cause, nous nous trouvons avec ce plan financier jusqu'en 2014 et les déficits prévus, seront bien en-dessous de la cote d'alerte des 5% au-delà de laquelle l'impôt doit être adapté.

4.1 Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéfiques et le capital des personnes morales de 77.4% à 74% de l'impôt cantonal de base

Avec la convention de la fusion des communes d'Ecuvillens et de Posieux en 2001, le coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéfiques et le capital des personnes morales a été fixé à 85 centimes par franc payé à l'Etat. Ce coefficient est resté inchangé jusqu'en 2006. Avec l'introduction du réseau hospitalier fribourgeois et son financement exclusif par le canton, le coefficient a été ramené à la valeur de 77.4% alors que, parallèlement, le canton augmentait d'autant son coefficient de l'impôt de base. Il s'agissait, pour le contribuable de la commune de Hauterive (FR), d'une opération neutre. A noter qu'aujourd'hui, le canton a absorbé cette augmentation et que le taux de l'impôt de base a été successivement ramené à 100%.

Comme déjà mentionné, la situation financière de la commune est saine et l'objectif que le Conseil communal s'était fixé au début de la législature 2001/2006, à savoir de diminuer prioritairement la dette communale pour augmenter sa marge de manœuvre financière, a été atteint. En effet, alors que la dette nette s'élevait à près de 12 millions de francs en 2001, elle s'élève aujourd'hui à environ 5,8 millions. Cet objectif a pu être atteint par des amortissements supplémentaires consécutifs à des résultats comptables très positifs ces dernières années. Autre élément important, les comptes 2009 qui seront soumis à l'assemblée communale dans le courant du printemps 2010 se présenteront également avec un excédent de recettes, de sorte que la baisse du coefficient d'impôt peut s'appliquer dès l'année fiscale 2009, c'est-à-dire à titre rétroactif. Le contribuable aura un premier aperçu des conséquences de cette diminution du coefficient d'impôt lorsqu'il sera invité à verser le solde 2009.

Précisons encore que le plan financier 2010/2014 tient déjà compte du nouveau coefficient d'impôt de sorte que nous pouvons affirmer que la mesure sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer ce soir ne devrait pas péjorer la situation financière de la commune. Je vous présente encore le tableau de comparaison des coefficients d'impôts du classement des communes sarinoises et nous constatons qu'avec un coefficient de 77.4%, la commune de Hauterive (FR) est située en 13^{ème} position. En acceptant la diminution à 74% nous nous retrouverions au 9^{ème} rang. Présentation également de la simulation du Conseil communal afin de savoir avec certitude si l'on peut prétendre que le ménage communal peut absorber ce nouveau taux d'impôt. Le projet de budget avec 74% prévoit une diminution de perception de l'impôt de l'ordre de Fr. 200'000.00. Une variante a été calculée à 75%. Celle-ci présente une différence de l'ordre de Fr. 60'000.00, montant qui n'est pas déterminant. Sur cette base-là, le Conseil communal vous propose d'accepter la diminution du coefficient d'impôt de 77.4% actuellement à 74.0% rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Rapport de la commission financière

M. Clovis Galley : en avant propos, il y a lieu de préciser le rôle de la commission financière lequel résulte des attributions prévues à l'art. 97 de la loi sur les communes. En matière d'investissement, notre commission a pour mandat d'examiner si les moyens financiers mis en œuvre le sont de manière économique et efficace, compte tenu du but recherché. Elle vérifie le but de la dépense, le plan de financement ainsi que l'impact dans les comptes de fonctionnement. La commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 10 novembre 2009 et a siégé le 25 novembre 2009 pour établir son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'assemblée de ce soir. La commission financière a examiné la proposition de modification du coefficient de l'impôt communal et les propositions d'investissements dans le cadre de la planification financière globale.

Sur la base de la présentation des conséquences financières de la baisse du taux d'impôt par le Conseil communal, la commission financière constate que la baisse proposée est compatible avec l'évolution prévisible des charges et des recettes de la commune. Au vu des chiffres connus pour l'année 2009, l'application du taux dès le 1^{er} janvier 2009 est possible et ne va pas péjorer le résultat budgétisé.

La commission financière préavise favorablement la modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéficiaires et le capital des personnes morales de 77.4% à 74% de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2009.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : lors de la dernière assemblée communale, j'avais soulevé la question, déjà dans le cadre de ce projet de diminution des impôts, de la crise économique et de ses conséquences pour notre commune, par exemple le taux de chômage, l'augmentation de l'aide sociale et les différentes incidences sur le ménage communal. J'aimerais savoir si le Conseil communal a réfléchi à ces incidences et a essayé d'imaginer ce que la crise économique aura comme conséquence financière. En même temps, vous savez que cette semaine il y a la conférence de Copenhague où des personnes réfléchissent sur le climat. Je constate également qu'il y a beaucoup de communes en Suisse romande notamment qui s'engagent de manière énergique dans des projets énergétiques, d'approvisionnement d'énergie, d'économie d'énergie, par exemple la commune de Matran juste à côté de chez nous qui vient de lancer un programme conséquent. Beaucoup de communes font des plans énergétiques pour essayer de faire face aux problèmes du futur.

J'aimerais savoir si le Conseil communal s'est projeté dans le futur sous forme de vision à réaliser.

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal en a tenu compte de deux manières. D'une part, par la projection du canton qui fait une analyse approfondie de la situation et qui tient compte d'un grand nombre de facteurs dont celui de la situation économique et transmet ensuite le résultat aux communes. Celle-ci dans le canton de Fribourg n'est pas aussi mauvaise que l'on aurait pu l'imaginer et c'est la raison pour laquelle le résultat est moins mauvais qu'escompté. Nous avons donc tenu compte de cette progression dans notre planification financière et nous ne sommes ni plus ni moins optimistes que le canton. Pour ce qui est des projets, nous n'avons pas été jusqu'à projeter des installations particulières mais nous avons déjà réalisé concrètement certaines choses sur le territoire communal, notamment le chauffage à distance dans le quartier de la Rte de l'École à Posieux. On part de l'idée que, les grandes réalisations qui pourraient aller dans le sens d'une plus grande utilisation d'énergie solaire ou des énergies renouvelables en général, feront partie du plan de législature 2011/2016 étant donné que ce sont souvent des objets importants et lourds financièrement. Ils doivent absolument être impliqués dans une planification sur 5 ans. Quoiqu'il en soit, comme je l'ai déjà dit, la capacité d'investissement de la commune, en tenant compte de ses moyens actuels, nous donne une certaine garantie ou respectivement nous informe que nous pourrions procéder dans le plan de législature 2011/2016 à une vision à moyen terme, sur les investissements qui toucheront le secteur de l'utilisation rationnelle des énergies. Nous sommes absolument confiants dans la planification qui a été faite avec même une certaine prudence et ne péjore pas la capacité de la commune de s'engager également dans le domaine de l'économie des énergies.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur les bénéficiaires et le capital des personnes morales de 77.4% à 74% de l'impôt cantonal de base avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 est acceptée à la majorité (116 oui, 1 non).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2010

M. Jean-Denis Chavillaz : le budget de fonctionnement 2010 de la commune de Hauterive (FR) est équilibré. Il prévoit un léger excédent de recette de l'ordre de Fr. 11'901.00. L'on constate que les charges progressent de 7.66% alors que les recettes augmentent, elles, de 7.17%. D'un point de vue général, les dépenses sont bien maîtrisées. Par contre, les charges liées augmentent en particulier celles découlant d'engagements dans le cadre des diverses associations de communes. Le budget de fonctionnement 2010 a été publié dans son intégralité et les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices précédents commentées dans le bulletin d'informations. Je ne vais pas vous en donner lecture mais, chapitre après chapitre, vous donner l'occasion de poser vos questions.

Administration : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Agnès Limat

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Transports et communications : M. Joseph Gumy

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question

Ordures ménagères, cimetière : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Finances et impôts : M. Jean-Denis Chavallaz

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : M. Jacques Perriard

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : point 314.00, entretien et rénovation des bâtiments, Fr. 123'000.00 : dans les explications, vous dites que vous allez changer l'installation de chauffage de l'administration communale et que vous allez mettre en conformité la citerne. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous allez installer comme nouveau chauffage, nouveau chauffage à mazout ou autre chose ?

M. Jacques Perriard : effectivement il est prévu un certain montant pour changer l'installation de chauffage de l'administration communale. Suite à l'abandon de la centrale de chauffe, nous allons simplement remplacer l'installation de mazout par une autre installation de mazout et mettre en conformité la cheminée et la citerne de ce bâtiment.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : pourquoi vous n'envisagez pas à nouveau un chauffage central à bois pour le quartier en lien avec le chauffage de ce bâtiment duquel on va parler tout à l'heure au lieu de continuer à travailler avec du pétrole ?

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est la question que nous nous sommes également posée étant donné que nous avions prévu d'installer une chaudière à bois qui était essentiellement destinée à chauffer la nouvelle salle communale mais on profitait également de chauffer l'ensemble des bâtiments publics. Le Conseil communal, après l'abandon de la construction de la salle communale qui était le plus gros consommateur de ce chauffage, a décidé de limiter les coûts d'investissement en remplaçant simplement la chaudière à mazout. C'est la solution qui nous semblait la plus simple et la moins coûteuse dans ce contexte.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : permettez-moi de prendre la parole une dernière fois sur ce sujet. Je vous propose de sortir du budget la question du changement du chauffage de l'administration et de discuter plus tard de cet objet en lien avec la rénovation de la salle et du restaurant communal. Eventuellement de réactiver l'idée de la centrale de chauffe qui pourrait prendre une certaine ampleur pour chauffer un certain nombre de bâtiments dans le quartier. Je ne suis pas juriste mais permettez-moi seulement de citer un article qui m'a frappé dans la loi cantonale sur l'énergie. Art. 22 du règlement, je lis : « les bâtiments appartenant à l'Etat et aux communes sont équipés de façon optimale d'installation de chauffage et de production d'eau chaude, utilisant des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique, de l'exploitation et tant que cela est économiquement supportable ». Les communes et le canton ont la mission claire de donner l'exemple en matière d'énergie. Pour cette raison, je propose à l'assemblée communale de sortir cette position 314.00 de la votation du budget et de la traiter plus tard en lien avec la question de la rénovation de cette salle communale.

M. Jacques Perriard : j'aimerais juste apporter quelques informations. Tout d'abord le poste 314.00 c'est tout l'entretien des immeubles, ce n'est pas le chauffage en soi qui va coûter Fr. 123'000.00. Ensuite, il faut savoir qu'un lien avec l'étude de la rénovation de la salle et du restaurant communal n'est pas judicieux puisque nous avons ici une installation qui est quasiment neuve, qui date de 2002 et qui est performante et qui occasionnera une économie de mazout avec la future rénovation. Une autre chose aussi très importante, nous sommes tenus par des délais. Le SEN nous impose de rénover cette installation le plus rapidement possible. Votre proposition tient la route, mais quant on voit les coûts disproportionnés pour une centrale de chauffe ou une installation de chauffage à mazout, personnellement, j'ai assez rapidement réfléchi.

M. Jean-Denis Chavillaz : il est vrai que lorsqu'on a proposé la centrale de chauffe à bois, nous avons demandé au Service de l'environnement de surseoir au changement de l'actuelle chaudière qui est en bout de course. On ne voulait pas investir dans une réparation ou assainissement de cette chaudière sachant qu'il y aurait un chauffage à bois. Aujourd'hui on est un peu coincé dans le sens que l'on a l'obligation d'assainir cette chaudière. Son remplacement apportera de toute manière une amélioration conséquente au niveau de l'utilisation du mazout, même si c'est toujours du mazout. Autre point soulevé pour dire que nous sommes sensibles à cette question, c'est que la rénovation de cette salle avec des mesures d'assainissement et d'isolation va précisément dans le sens de diminuer de moitié la consommation en énergie fossile. Nous proposons, étant donné l'urgence, de maintenir cette dépense et de procéder au changement de cette chaudière tout en précisant que dans les nouveaux bâtiments qui doivent être réalisés, la loi s'appliquant essentiellement aux nouveaux bâtiments, on doit tenir compte de ces recommandations.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : je souhaite appuyer la démarche de M. Clerc. Les cantons et les communes doivent et peuvent avoir un devoir exemplaire en matière de développement durable, de chauffage en particulier. La commune doit donner l'exemple. J'aimerais également que l'on profite de la présence du chef, parmi nous, du Service cantonal des transports et de l'énergie pour préciser, d'un point de vue légal, l'obligation ou non de se pencher sur l'alternative de chauffage et de changement, y compris la rénovation.

M. Martin Tinguely, Posieux : j'avais l'intention de prendre la parole mais uniquement pour préciser le sens qui est évoqué ici de la loi sur l'énergie. Il y a effectivement une obligation pour les communes d'analyser les alternatives qui utilisent les énergies renouvelables lors de construction de nouveaux bâtiments mais aussi lors de renouvellement intégral d'une installation. Je ne sais pas si la commune l'a fait, cela ne remet pas en cause le budget, le renouvellement de l'installation est nécessaire mais il est évidemment indispensable que le Conseil communal fasse l'analyse des alternatives qui inclut aussi les coûts externes et c'est sur cette base seulement qu'il pourra choisir la solution la plus économique.

M. Christian Tinguely, Posieux : j'abonde dans le même sens que les propositions qui ont été faites. C'est vrai que le projet initial prévoyait une chaudière à copeaux et c'est vrai également que pour les bâtiments concernés, c'était limite en terme de rentabilité. Maintenant qu'un seul bâtiment est concerné, il y a lieu de repenser le système et je propose d'analyser la possibilité de mettre une chaudière à pellet. Elle sera certainement un peu plus coûteuse qu'une chaudière à mazout, mais elle permettra de contribuer au développement durable ces prochaines années.

M. Jean-Denis Chavillaz : je précise que le montant dont nous parlons maintenant est de Fr. 30'000.00 pour le remplacement de la chaudière à mazout. Je ne sais pas si c'est légal ou non puisque nous n'avons pas fait l'analyse ou du moins seulement superficiellement mais nous avons deux propositions, celle du Conseil pour le changement de la chaudière à mazout et celle d'examiner d'autres formes de chauffage possibles avant de procéder au changement de cette chaudière.

M. Martin Tinguely, Posieux : comme j'ai compris la problématique, qu'un montant soit prévu au budget ne pose problème à personne, je crois que l'on doit renouveler cette installation qui pollue, mais des alternatives doivent être étudiées. Pour ma part, le budget en tant que tel devra être éventuellement adapté si une solution légèrement plus onéreuse est finalement choisie. Nous attendons l'engagement du Conseil de procéder à des analyses selon les règles légales en vigueur.

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement, nous pouvons procéder à cette analyse. On se débrouillera pour patienter jusqu'au printemps et nous vous informerons du résultat de notre analyse. Une proposition sera alors soumise à l'assemblée des comptes. Je propose que nous maintenions le montant tel qu'il figure au budget et je propose que l'assemblée, par son vote, mandate le Conseil communal, avant d'entreprendre les travaux d'échange de la chaudière, d'analyser les alternatives et de présenter le résultat à l'assemblée du printemps. C'est un engagement formel qui est pris.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je veux juste rappeler concernant cette chaufferie que dans le projet préliminaire qui a été abandonné, la Paroisse était sur les rangs pour changer pas une, mais deux chaudières qui lui appartiennent, c'est-à-dire l'église et la cure. Ceci faisait un joli budget global et je propose au Conseil communal de revoir aussi avec le Conseil de paroisse cette probabilité de remettre ce projet sur pied puisque nous n'avons pas encore changé de chaufferie et nous attendrons aussi que le Conseil communal ait pris position sur ce sujet. Les budgets d'investissement sont toujours actifs et l'on pourrait toujours réengager cet argent.

M. Jean-Denis Chavillaz : il appartient au Conseil communal, seul compétent, de décider s'il veut relancer ou non un projet qui a été abandonné. Une réponse définitive sera donnée à l'assemblée du printemps.

Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport sur le budget de fonctionnement 2009.

Rapport de la commission financière

M. Clovis Galley : notre commune bénéficie toujours d'un bon essor démographique ce qui permet d'envisager une augmentation des rentrées fiscales. Les commentaires remis avec le budget expliquent la progression du budget 2010 par rapport à celui de 2009. Le budget 2010 prévoit un excédent de produits de Fr. 11'901.00.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2010.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. Y a-t-il encore des questions au sujet de ce budget de fonctionnement 2010 ?

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2010 se soldant par un excédent de recettes de Fr. 11'901.00 est adopté à l'unanimité.

6 POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2010 et vote des crédits y relatifs

M. Jean-Denis Chavillaz : 6 objets sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Suite à l'abandon de la construction de la salle communale à Ecuwillens, il s'agit notamment de procéder à la rénovation de la salle actuelle. D'autre part, l'introduction de la

2^{ème} année d'école enfantine nécessite un agrandissement de l'école et une réorganisation des locaux mis à disposition des sociétés locales et pour certains cours scolaires particuliers. La poursuite de certains travaux d'aménagements routiers ainsi qu'une réfection du sol de la halle de gymnastique ainsi que la pose de tunnel antibruit dans le stand de tir complètent le programme des investissements 2010. Au total, des investissements de Fr. 5'330'000.00, déduction faite des subventions, il reste un investissement net des 6 objets cumulés de Fr. 5'243'000.00.

6.1 Agrandissement de l'école de Posieux

M. Jean-Denis Chavillaz : pour tenir compte de l'introduction obligatoire de la deuxième année d'école enfantine et pour offrir un espace polyvalent aux sociétés villageoises tout en anticipant le développement de la commune et l'arrivée de nouveaux habitants qui y est liée, il y a lieu d'agrandir l'école de Posieux. Le projet est conçu pour suffire aux besoins actuels et futurs en matière de locaux scolaires.

A la base de la réflexion du Conseil communal, il y a la progression du nombre d'habitants de la commune. En tenant compte d'une progression de 22.75% entre 2001 et 2008, alors qu'elle n'a été que de 10.31% durant la même période pour l'ensemble du canton, nous tablons sur une population de 2700 habitants en 2020 (actuellement nous sommes 2200 altaripiens). Parallèlement à la progression du nombre d'habitants, nous estimons que de 220 actuellement, l'effectif des élèves passera à quelques 290 (école enfantine et primaire) en 2020. Le projet que nous vous présentons ce soir, permet également de regrouper l'ensemble des activités scolaires dans le bâtiment existant y compris les cours de religion et offre la possibilité d'utiliser une des salles de classe actuelle comme salle de rythmique pour l'école enfantine en particulier. Cela décharge d'autant l'utilisation de la salle de sport qui est overbookée actuellement. La concentration, en un seul lieu, est un atout indiscutable pour la qualité de l'enseignement car elle offre des conditions cadres parfaites pour le corps enseignant, les élèves, les parents et, d'un point de vue rationnel, pour le transport scolaire.

L'utilisation polyvalente des locaux, notamment de la salle de réunion de l'école (ancienne salle communale), a été d'emblée englobée dans nos réflexions, suite notamment à l'abandon du projet de construction d'une nouvelle salle communale. Les besoins de nos sociétés locales sont importants et, surtout, ils progressent. Aussi, le projet est conçu de telle manière qu'en cas de diminution de l'activité scolaire, ce que l'on ne peut exclure n'étant pas devin, et, partant, des besoins en locaux, certaines salles de classes situées au sous-sol (ancienne salle communale), pourraient être mises à disposition des sociétés. Il n'y aura ainsi pas de locaux non utilisés et la construction de nouvelles infrastructures ne sera pas nécessaire. Ainsi ficelé, ce projet répond à une vision d'avenir et il permettra à la commune de faire face aux demandes futures tant en locaux scolaires qu'en locaux de sociétés. De surcroît, la commune est financièrement apte à supporter cet investissement.

Présentation du projet : le projet est le fruit d'un concours entre trois bureaux d'architectures. La commission de bâtisse dans laquelle siégeait également un membre du corps enseignant a proposé au Conseil communal d'adopter le projet du bureau LZA (Linder, Zülke et Aebischer). Le Conseil communal a suivi cette proposition. L'emplacement est connu de tous, celui actuel de l'école. Il est prévu à l'emplacement de l'actuel préau, de construire une annexe. Le rez-de-chaussée avec la partie salle de réunions utilisée pour l'école mais également polyvalente et les salles de classe. A l'étage, deux salles de classe avec l'équivalent en surface de 2 salles enfantines, l'une étant déjà aménagée, une cuisine au milieu et les autres selon les besoins. La conception du bâtiment permettrait, en cas de besoins, une extension future par le biais d'une adjonction d'un étage supplémentaire. Le projet tient également compte, par son implantation, de la construction d'une éventuelle future halle de gymnastique sur le terrain communal situé à l'ouest de l'école. Il s'agissait, pour le Conseil communal de garder cette liberté de manœuvre en n'agrandissant pas l'école à l'ouest mais en utilisant les surfaces existantes, sans péjorer les possibilités d'extension

pour l'avenir. A noter encore que ce bâtiment sera relié à la centrale de chauffe à bois actuel qui dispose de la puissance suffisante pour chauffer cette nouvelle aile même s'il devait être surélevé par la suite. Nous avons également demandé au bureau d'architecture LZA de prévoir d'entrée la possibilité de poser sur le toit des panneaux solaires permettant de chauffer l'eau utilisée dans le cadre de l'école. C'est un projet important pour l'avenir de la commune, important aussi pour absorber à plus long terme le nombre d'élèves qui nous attend tout en permettant de regrouper l'entier de l'activité scolaire sur un même lieu. Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley: agrandissement de l'école de Posieux

Lors de la dernière assemblée du 1^{er} avril 2009, la commission financière avait demandé que les points suivants soient inclus dans les études à mener :

- ◆ étude sur les besoins actuels et futurs de la commune sur le plan sportif, culturel, scolaire, administratif, technique et social
- ◆ étude de l'évolution démographique de la commune sur 10 ans
- ◆ un inventaire des locaux disponibles sur l'ensemble de la commune et les possibilités de les aménager en fonction des besoins.

Les informations fournies à ce jour par le Conseil communal ne répondent que marginalement à ces différentes questions, pourtant essentielles compte tenu du montant important de l'investissement demandé.

En l'état du dossier, la commission financière relève les points suivants :

- ◆ l'obligation de la 2^{ème} année enfantine ne sera effective qu'à partir de la rentrée 2013 (automne). Une mise en œuvre anticipée est possible mais pas obligatoire.
- ◆ selon les statistiques fournies par le Conseil communal, le projet d'agrandissement vise à répondre prioritairement au besoin d'une seule salle de classe supplémentaire, nécessaire suite à l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. De ce point de vue, le projet est nettement surdimensionné.
- ◆ avec l'introduction de la 2^{ème} année enfantine, le nombre d'élèves de l'école maternelle va fortement diminuer.
- ◆ le projet d'agrandissement implique la destruction du préau, pourtant en très bon état ainsi que de la salle de classe aménagée en été 2006 pour un montant de Fr. 110'000.00.
- ◆ les deux salles de classe aménagées en 2007, pour un montant de Fr. 350'000.00 dans l'ancienne salle communale se trouvant à l'école ne seront plus utilisées en tant que telles.
- ◆ L'école actuelle comprend une salle de classe à l'étage, utilisée pour les cours d'appui. Le Conseil communal veut limiter la croissance démographique de la commune ces prochaines années (population totale : 2700 habitants à l'horizon 2020).

En conclusion, la commission financière estime que l'investissement proposé ne répond pas de façon rationnelle aux besoins. Selon les directives du Service des communes, la commission financière doit vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché. En particulier, la commission financière réitère sa demande faite lors de l'assemblée du 1^{er} avril 2009. Les réflexions doivent intégrer les besoins en matière culturelle et sportive.

Compte tenu des éléments relevés ci-dessus, la Commission financière préavise négativement l'investissement de Fr. 3'300'000.00 pour l'agrandissement de l'école.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : vous nous avez présenté qu'un seul projet. Lorsque l'on fait un projet d'un nouveau bâtiment qui a été soumis à un concours, il y a plusieurs variantes qui ont été proposées. Quelles étaient les autres variantes ? Je crois que l'assemblée serait intéressée à les connaître. D'autre part, vous avez parlé d'un terrain réservé à l'ouest pour une future halle de sport. Alors, pourquoi ne pourrait-on pas, à la place de démolir le préau existant, faire une aile partant du bâtiment existant à l'ouest perpendiculaire et liée une nouvelle halle de sport. Est-ce que ce projet a été également étudié ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je crois que M. Daucourt a mis exactement le doigt sur la problématique qui a été celle de la commission de bâtisse et du Conseil communal. Il y avait effectivement deux projets qui se différençaient de manière sensible. Celui que nous vous présentons qui utilise la place du préau sans prendre davantage de place sur le reste de la parcelle et l'autre étant précisément l'adjonction d'une aile perpendiculaire à l'aile principale et qui revenait vers la route de l'école. Ces deux variantes ont été présentées par deux bureaux d'architecture qui ne s'étaient pas concertés. L'originalité de celui présenté ce soir étant justement qu'il n'utilise pas de surface supplémentaire. Le Conseil communal a également débattu de la problématique de savoir s'il fallait présenter à l'assemblée communale des variantes ou s'il fallait se baser sur le préavis de la commission de bâtisse et sur la décision à l'unanimité du Conseil communal lors de la présentation du projet par la commission de bâtisse et se limiter à proposer un seul projet, non pas un choix, mais un choix du Conseil communal. Nous avons opté pour cette deuxième variante et c'est un choix délibéré. La vox populi nous dira si nous avons eu raison ou non.

M. André Maradan, Posieux : je ne sais pas si la décision se prendra par l'assemblée de changer quelque chose à cette école, comme il n'y a pas urgence, simplement je voulais dire que nous avons une belle école et je trouve qu'il serait préférable d'adopter du bois plutôt que des nouveaux matériaux.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci pour cette intervention. J'aimerais juste préciser que la question des matériaux était essentielle dans ce projet. Effectivement, nous utilisons énormément de bois et même les dalles sont en bois et du bois indigène. C'était une des exigences que nous avons et que le bureau d'architecture, spontanément, nous a également conseillées. En fait, toute l'ossature est en bois.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : j'ai été tout étonné lorsque j'ai vu ce projet dans le bulletin d'information. D'un point de vue esthétique, je me demande si l'architecte a même visité l'école étant donné que ce sont deux styles très différents. De plus, notre école a à peine 10 ans, je ne sais pas combien elle a coûté à l'origine, je pense environ Fr. 5'000'000.00 et remettre encore Fr. 3'300'000.00, je trouve cela horriblement cher. Surtout, je trouve que cet esthétique défigure notre école qui est très jolie. Je crois que l'on peut faire mieux que cela. Proportionnellement, les prix de construction ont-ils autant augmenté depuis la construction de l'école ?

M. Jean-Denis Chavillaz : sur les considérations d'ordre esthétique, il est très difficile de débattre, les avis et les idées étant très partagés, plusieurs arguments étant favorables pour certains et défavorables pour d'autres. En matière de prix, je tiens à relever que le Conseil communal a opté aussi pour ce projet pour la simple et bonne raison qu'il était moins cher que l'autre projet qui était prévu tout en béton. Je précise également que l'une des conditions du concours était une utilisation du sol possible, le projet d'agrandissement côté ouest étant déjà existant, prévu dès la construction de l'école. Autre information, l'architecte est venu plusieurs fois sur place y compris dans les sous-sols puisque l'on tient à les réutiliser pour nous faire cette proposition qui nous a d'abord surpris mais finalement qui nous a convaincus. Je pense que les prix ont augmenté ces dix dernières années. Au m³ ce bâtiment est tout à fait dans les normes des bâtiments que nous construisons actuellement. Je connais la problématique du fait que nous avons agrandi le home médicalisé de la Sarine

pour lequel il existait déjà une infrastructure technique et le coût du m³ était bien plus élevé. Je ne suis pas spécialiste en la matière. On a simplement comparé les deux variantes et nous avons opté pour la variante proposée aussi pour son prix inférieur de l'ordre de Fr. 400'000.00.

M. Andrey Lushnycky, Posieux : avec ce bâtiment, il y aura du soleil depuis le matin jusqu'au soir. Est-ce qu'il y a des stores de prévu ? Je ne comprends pas, c'est tellement exposé. Tous ceux qui mettent du verre souffrent parce qu'en été on ne peut pas ouvrir les fenêtres à cause des normes minergies, à cause de la route, de l'autoroute et de la déchetterie à proximité. J'ai vraiment de la peine à comprendre ce projet. Pourquoi ne pas simplement reprendre l'architecte qui a construit l'école d'origine et de continuer dans le même style. Ce serait plus logique pour obtenir quelque chose d'harmonieux.

M. Jean-Denis Chavallaz : on peut aussi dire que c'est extrêmement lumineux. Proposer une école avec des fenêtres du côté nord, on nous dirait ce n'est pas possible. Ici, nous avons une chance c'est que nous aurons de la lumière naturelle toute la journée. Concernant la chaleur, ce n'est pas un problème avec les normes d'isolation qui seront appliquées, les stores cela va de soi sont prévus comme dans l'école existante qui a toute sa façade vitrée plein sud. Comme toujours, il y a des avantages et des inconvénients à mettre dans la balance et pour nous, la balance a penché pour la solution proposée ce soir. Concernant l'école actuelle, 7800 m³ pour un coût de Fr. 5'300'000.00 alors que l'agrandissement à 3800 m³ pour un coût de Fr. 3'300'000.00. L'augmentation des coûts de construction selon l'indice des prix à la construction « Mittelland » entre 2001 et 2009 est de l'ordre de 15%. Proportionnellement, nous sommes parfaitement dans le tir, ni plus, ni moins.

M. Michaël Clerc, Ecuwillens : ne peut-on pas séparer le problème en deux parties ? votez d'abord pour savoir si nous sommes d'accord ou non d'agrandir l'école et ensuite sur les variantes des projets ?

M. Jean-Denis Chavallaz : on pourrait mais c'est le privilège du Conseil communal de présenter des solutions qui sont le fruit d'une longue réflexion. Pensez bien que les 5 membres de la commission de bâtisse et les 9 membres du Conseil communal n'ont pas siégé pendant 10 minutes sur cet objet mais ont eu plusieurs séances durant lesquelles les architectes étaient invités pour discuter des solutions optimales. On peut continuer de réfléchir, c'est la meilleure solution pour refuser un projet, c'est une technique connue. Je rappelle simplement que si nous faisons cette proposition, contrairement à la décision de la commission financière, c'est que nous sommes confrontés tous les jours à la réalité de l'enseignement, par le biais de la commission scolaire, des enseignants et nous savons que les locaux actuels ne suffisent plus. Nous voulons, même si ce n'est pas obligatoire, introduire la 2^{ème} année d'école enfantine en 2011 pour ne pas prendre trop de retard par rapport aux communes de l'ACG qui l'introduisent déjà en 2010. Je tiens également à préciser que de plus en plus, le canton demande aux commissions scolaires, d'intégrer un maximum d'enfants même s'ils rencontrent des problèmes pour suivre. Le problème est que pour ces enfants, nous devons prévoir de plus en plus de cours d'appoint. Ceux-ci ne sont pas donnés à la maison, mais à l'école, avec des maîtres spécialisés en renfort et qui utilisent des locaux. C'est un phénomène qui ne va pas aller en diminuant, au contraire, la volonté du canton est de pousser encore davantage dans cette direction et cela se traduit concrètement par des besoins supplémentaires en locaux. Actuellement, on se débrouille pour trouver des coins pour dispenser ces appuis aux élèves. Bien sûr, c'est aussi une solution mais elle s'écarte du principe de la qualité de l'enseignement qui se traduit par la suite de toutes sortes de qualité chez l'enfant proprement dit. Un bon enseignement donne une bonne chance à l'enfant d'aller plus loin et son intégration est d'autant facilitée. Je ne veux pas m'étendre, mais je constate simplement que si les conditions sont favorables au niveau scolaire, la qualité des élèves qui sortent de notre école est meilleure. C'est indéniable. C'est dans cet esprit que le Conseil communal ne veut pas attendre 2013.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : j'aimerais relever la qualité et la chance d'avoir une école extraordinaire à Hauterive (FR) en rappelant que la qualité d'une école c'est le

contenant mais aussi le contenu, donc les hommes et les femmes qui y travaillent, qui collaborent, qui font que l'enseignement et l'animation sont de très haute qualité et on en est fier au niveau fribourgeois même au niveau national. Le problème maintenant de ce défi de devoir accueillir une classe d'école enfantine supplémentaire, en fait toutes les communes du canton le rencontrent. On peut relever les différents comptes rendus des assemblées communales ces derniers jours dans La Liberté, rares sont les communes qui font des investissements à hauteur de ce qui est prévu ce soir pour une ou deux classes d'école enfantine supplémentaires. La plupart des communes trouvent des solutions plus abordables, peut être aussi moins durables, mais finalement plus facilement réalisables. L'enjeu de ce soir est, est-ce qu'on veut véritablement construire ce bâtiment qui à priori pourrait paraître séduisant mais finalement pour répondre à un seul besoin réel avéré pour l'instant qui est une classe d'école enfantine supplémentaire. Lors de l'assemblée du 1^{er} avril, le besoin était évoqué de deux classes d'école enfantine supplémentaires, on est aujourd'hui déjà à une seule classe. Il se trouve que l'évolution démographique du nombre d'élèves est quelque chose d'une part de bien planifiée mais à l'inverse on voit aussi qu'il y a des éléments extérieurs qui font que des familles peuvent arriver ou partir. Néanmoins, la plupart du temps, on voit que la situation évolue de façon cyclique. Les enfants qui ont atteint 12 ans partent au CO et ne reviennent plus à l'école primaire. Les parents qui sont dans la tranche d'âge de 40-45 ans n'ont plus d'enfants à l'école primaire. On peut donc s'attendre à une situation où le nombre d'enfants va plutôt petit à petit décroître. Alors, voulons-nous ce soir décider d'investir Fr. 3'300'000.00 pour une classe d'école enfantine supplémentaire. Je crois que dans notre commune il fait bon vivre et c'est vrai, on a ce principe de mettre à Ecuwillens le centre religieux, culturel et social et on a également le principe de mettre à Posieux le centre scolaire, sportif. Dans le projet présenté ce soir, on voit qu'il est prévu de mettre des salles de répétitions dans l'école de Posieux. Ce qui finalement est la première exception à nos principes et c'est un mauvais calcul à long terme. Pour ma part, même si je crois à la nécessité d'un enseignement de qualité, je ne suis pas favorable à cette construction.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un peu réducteur de ramener la question uniquement sur l'aspect scolaire. Je remets un peu dans le contexte la décision du Conseil communal de proposer cette variante. Il était question de créer une salle communale qui offrait bien davantage de possibilités pour leurs activités aux sociétés locales. C'est un point qu'il ne faut pas négliger. Contrairement à ce qui a été dit, la société de musique s'entraîne déjà à Posieux parce qu'il n'y a déjà pas assez de place dans ce bâtiment à Ecuwillens. Ensuite, la réflexion du Conseil communal a également été la suivante : on construit des locaux, c'est du volume, cela coûte cher. Or, la salle de réunion où les élèves peuvent se réunir doit également servir à d'autres tâches parce que pour 3 ou 4 fois par année, cela coûte trop cher. Donc, profitons de créer des synergies avec les sociétés en leur donnant la possibilité d'utiliser ces locaux lorsque l'école ne les utilise pas. C'est un point essentiel du projet. Pour vous expliquer comme c'est complexe, aujourd'hui la ludothèque est située dans l'ancien secrétariat communal du bâtiment où nous nous trouvons, endroit relativement petit. On lui promet depuis longtemps plus de place. Notre idée est de la déplacer dans l'ancienne salle communale de Posieux (abri sous la halle, utilisé actuellement par la société de musique) qui offre un confort nettement supérieur pour ses activités. Le but du Conseil communal est d'encourager les activités des sociétés en mettant à leur disposition des infrastructures qui permettent de les développer. Un autre exemple, deux jeunes ont lancé l'initiative du « petit théâtre » qui se veut formateur des tous petits dans le domaine du théâtre, apprendre à s'exprimer, à jouer des jeux de rôle, etc. Il s'avère que cette activité rencontre beaucoup plus de succès que ce que nous avons imaginé. Là aussi, nous estimons qu'il appartient à la commune de mettre à disposition des infrastructures qui permettent cette activité mais qui incite la mise sur pied d'autres activités. C'est la raison pour laquelle je trouve un peu réducteur de dire que nous utiliserons ces salles seulement pour l'école alors que nous pensons à l'utilisation polyvalente de ces locaux.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : en répondant à la première question, M. le Syndic m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds dans le sens où je voulais intervenir en disant nous avons un projet, il a capoté, n'en parlons plus et passons à autre chose. Par contre, les citoyens de Hauterive (FR) avaient aussi décidé de voter un crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour la réalisation de l'agrandissement de l'école. Nous avons également dit que si l'on votait ce crédit d'étude, il était clair que c'était pour entreprendre les travaux. Je pense que ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut se poser la question du bien fondé ou non de cette construction. On doit procéder à cette construction, le crédit d'étude était là pour cela et j'incite les citoyens à voter pour cet agrandissement.

M. Dominique Sprumont, Posieux : effectivement nous avons voté pour un crédit d'étude mais crédit d'étude ne veut pas du tout dire que nous avons pris une décision à l'avance, crédit d'étude veut dire que nous étudions un dossier. Je crois que ce qui est très important, c'est que dans la dernière assemblée vous avez présenté un autre dossier, sur lequel des questions de détail avaient déjà été soulevées. On s'interrogeait sur la lumière, le Dr Schaub s'inquiétait des salles en sous-sol, etc. et vous aviez répondu que vous donneriez plus d'information, plus de choix. Vous aviez même abordé la question des places de parc qui est un problème récurrent dans ce village et je constate qu'il n'y a rien à ce sujet sur le dossier qui nous est présenté. Ce qui m'étonne, c'est le peu d'information sur ce dossier (une feuille, 2 pages A4 dans le bulletin d'information). De plus, pour des personnes non initiées, ce n'est pas évident de pouvoir lire ce détail et comprendre ce projet et là, il y a un sérieux déficit d'information. D'autant plus et là je rejoins ce qui a été dit par M. Perritaz, par la commission financière, la justification primaire du projet tel que vous nous le présentez, c'est l'obligation d'ouvrir une salle d'école enfantine. Toutes les autres raisons, ce sont tellement des bonnes raisons que je ne conteste pas sur le fond dès qu'il s'agit des spécificités pour les activités des sociétés locales, pour le bon fonctionnement de la vie du village, toutes ces raisons là ne sont pas dans le dossier. C'est certainement intéressant et important mais je ne les vois pas dans le dossier et cela me rend un petit peu plutôt prudent à accepter ce dossier tel qu'il est présenté et aussi par rapport à l'absence de variantes. Le 1^{er} avril on avait une variante et maintenant vous nous présentez quelque chose de complètement différent. Vous dites la variante du 1^{er} avril était en béton, c'était moche et ne nous a pas plu. Le cahier des charges prévoyait que l'élément important était du bois mais je ne pense pas que c'est une question esthétique qui vous a fait abandonner. C'est vrai que nous avons une école qu'on apprécie, qu'on a du plaisir à s'y rendre. Du point de vue du projet présenté, il y a un certain déficit avec des images relativement limitées, on a trop peu d'information pour voter.

M. Jean-Denis Chavallaz : je réfute bien sûr la question de l'information. Je ne vois pas pourquoi on présenterait encore un sujet à l'assemblée si on ne peut pas en discuter dans le cadre de l'assemblée. La base est donnée, vous trouvez une explication technique, une explication financière et c'est le rôle précisément de l'assemblée, ce qui réussit d'ailleurs bien ce soir puisqu'on parle beaucoup, ce qui veut dire que cette question nous préoccupe, on est intéressé, on cherche des solutions, c'est donc important d'en discuter dans le cadre de l'assemblée. Je pense que l'information qui a été donnée, qui correspond à un standard, à nos yeux est même très bonne. Nous avons tenu compte des remarques formulées lors de l'assemblée du 1^{er} avril, notamment celles de M. Schaub qui trouve dommage d'avoir des classes en sous-sol. Ce n'est pas tout à fait en sous-sol puisqu'elles répondent à un standard cantonal et bénéficient d'un subventionnement, donc conformes. Mais on a tenu compte de cette remarque puisque dans le projet ces classes sont dans la nouvelle construction. La question des places de parc, il est vrai que dans le rapport elles ne sont pas explicitement mentionnées. Nous avons simplement prévu une extension possible de quelques places de parc qui devrait suffire puisqu'il n'y a pas vraiment de nouvelles activités entraînant des véhicules supplémentaires.

M. Frédéric Berset, Ecuwillens : on a parlé qu'il fallait avoir une vision pour l'avenir et d'une éventuelle nouvelle halle de gym pour 2015. En tant que président d'une société utilisatrice de la halle de gym 3 fois par semaine, je peux vous garantir qu'avant 2015, la

halle actuelle sera trop petite. Etant donné que la commune est saine, il serait intelligent de répartir les investissements soit l'année prochaine l'école et d'ici 2 voire 3 ans la halle de gym.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous sommes conscients du problème de la halle de gym. Nous avons cherché des solutions pour qu'elle ne soit pas chargée davantage par des classes supplémentaires en libérant partiellement le sous-sol de l'école pour des activités de rythmique. Il est clair qu'un projet de nouvelle halle de gym doit s'inscrire dans le plan de législature car c'est un investissement important. Nous cherchons actuellement mais c'est à un stade embryonnaire, une possibilité de partenariat. De ce fait, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je suis étonné des avis négatifs de ce soir. Au mois d'avril, nous avons voté un crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour étudier l'agrandissement de notre école, je pars de l'idée que cet argent est actuellement grillé et aujourd'hui sur la base de maigres informations on dit qu'il y a beaucoup de points négatifs. Donnons-nous la possibilité de réaliser ce projet, d'avancer au lieu de rigoler et surtout de griller de l'argent supplémentaire pour des études. Je crois qu'il y a 3 semaines, il y a un projet qui a démarré à Fribourg qui s'appelle le pont de La Poya qui est un bon exemple. Après plusieurs années de réflexion qui ont coûté passablement d'argent, le projet est en cours. Je soutiens la proposition du Conseil pour avancer. Je vous remercie de votre attention.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : je m'étais juré de ne plus intervenir mais l'occasion m'est donnée par Jean-Pierre Stirnimann. J'aimerais relever une importance du préavis négatif de la commission financière. Nous avons déjà eu une assemblée, il y a deux ou trois ans, où la commission financière avait donné un préavis négatif sur un projet important. A l'époque déjà, M. Jean-Pierre Stirnimann était intervenu avec l'argument qu'il fallait avancer et que le crédit d'étude était dépensé. En l'occurrence, en tenant compte des arguments réels avancés, de l'ensemble des éléments et de la pesée des intérêts, je suis personnellement favorable à l'extension rapide de la halle de gym où les besoins sont avérés. Alors est-ce que l'on peut en même temps construire une halle de gym et agrandir l'école sans oublier que nous allons voter tout à l'heure un crédit de près de Fr. 2'000'000.00 pour la rénovation de la salle communale. C'est cette salle qui remplace l'abandon de la salle communale et non l'école.

M. Jean-Denis Chavillaz : la commission financière doit selon la loi, examiner sous l'angle économique général, ce qui veut dire que ce n'est pas parce que nous avons la capacité d'investissement que nous pouvons utiliser l'argent à mauvais escient. Par contre, ce que la commission financière doit également dire, c'est que les dépenses qui sont prévues pour l'école, la rénovation de la salle ou les autres investissements proposés ce soir, sont absolument dans les possibilités financières de la commune. Je suis d'accord qu'elle doit aussi examiner l'autre aspect, c'est même nécessaire et c'est le jeu démocratique qui le veut. Je ne prétends pas que nous avons la science infuse autour de la table du Conseil et il est toujours intéressant de soumettre les projets à quelqu'un de l'extérieur et spécialiste de la finance. Mais je le répète, nous avons la possibilité de réaliser financièrement nos projets et de prévoir l'avenir et de l'anticiper.

M. Christian Seydoux, Posieux : il y a 3 remarques que j'aimerais faire. La première, c'est l'inesthétisme, franchement elle ne me plaît pas mais ce n'est pas un argument tout à fait valable. Mais ce qui me fait réagir, c'est que l'on doit détruire un magnifique préau. Ensuite, vous avez parlé de la possibilité de construire un étage de plus. Imaginez un étage de plus. 3^{ème} remarque constructive. Il y a une déchetterie qui n'a aucune chance à l'avenir de rester là où elle se trouve, autour d'une école avec des immeubles et une zone 30 km/h. Ceci est une vision d'avenir. Alors je crois que l'avenir ce n'est pas de construire une verrue mais de construire une magnifique école à l'endroit de la déchetterie avec une halle de sport. Voilà une proposition intéressante à étudier.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci pour cette intéressante intervention. Je ne vais pas commenter l'esthétisme. Nous avons vu la variante à deux étages, elle existe mais n'a pas

été présentée ce soir puisqu'elle ne sera pas réalisée dans l'immédiat. Il nous semblait important de l'étudier dans le cas où, pour ne pas nous reprocher cette lacune si le besoin s'avérait.

Mme Agnès Limat, vice-syndic et présidente de la commission scolaire : cela fait plus d'une demi-heure que l'on discute sur le bien fondé ou non de cette construction. Je vous pose une question. Vous ne voulez pas l'école, c'est un choix politique mais alors où met-on la deuxième classe enfantine puisqu'une classe minimum il nous la faut absolument ? Alors donnez-nous la solution, où vos enfants, vos petits-enfants vont-ils pouvoir aller à l'école ?

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est un cri du cœur qui montre que nous sommes confrontés à un problème bien réel. Nous n'inventons pas le nombre d'élèves, ils sont là et nous avons l'obligation de leur fournir l'infrastructure, une scolarité et un enseignement dignes de ce nom.

M. Dominique Sprumont, Posieux : Mme Limat, dans les critiques qui ont été émises, je pense qu'il n'y a personne dans cette salle ni même dans la commission financière qui conteste le fait qu'une salle soit nécessaire. C'est l'investissement pour la réalisation d'une salle qui est questionné et je crois que l'on a le droit de questionner cet investissement sans remettre en cause la nécessité de la salle. Il ne faut pas confondre les messages et je reviens à la remarque de Bernard Perritaz, il va y avoir d'autres éléments qui seront soumis ce soir et je crois qu'il faut regarder tous les éléments en même temps. C'est compliqué, complexe et il faut tenir compte de cette complexité pour arriver au meilleur résultat. Je ne pense pas qu'il soit correct, par rapport aux critiques qui ont été émises sur le projet, de sous-entendre que les personnes ne veulent pas que l'on construise cette salle. Par contre, investir autant pour une salle cela paraît disproportionné. Je m'occupe comme vous le savez de question de santé, je suis dans le Conseil d'administration du réseau fribourgeois de santé mentale, on a un gros problème pour les adolescents, un montant de Fr. 5'000'000.00 qui a été mis à disposition par le Conseil d'Etat, mais ce montant de Fr. 5'000'000.00 aujourd'hui, nous hésitons à l'investir parce qu'il n'y a que 12 patients qui sont concernés. Là, on a un peu le même problème, on a une classe pour laquelle on investirait Fr. 3'000'000.00 et on hésite fortement à considérer que c'est un investissement rationnel.

M. Jean-Denis Chavallaz : je rappelle simplement qu'il ne s'agit pas d'une classe mais bien de plusieurs salles de classe, de déplacer les salles de classe qui étaient presque en sous-sol et de les mettre en lumière dans le nouveau bâtiment et de créer une réserve pour l'avenir.

M. Jean-Marc Guélat, Posieux : j'aimerais faire court, rejoindre le souci de Mme Agnès Limat qui a besoin d'une classe mais je n'ai pas de réponse actuellement à lui donner. Toujours est-il qu'il est vrai que pour une classe on doit se poser la question si ça vaut un investissement de Fr. 3'300'000.00. On sait qu'elle va correspondre à d'autres besoins. Néanmoins, en prenant lecture du rapport de la commission financière, je lis deux choses : c'est pour la rentrée scolaire 2013 et que la commission financière a reçu une réponse marginale quant à l'estimation des besoins à tous les niveaux culturel, social, etc. et je me demande si, bien que ce ne soit pas non plus pour prolonger les études et je rejoins dans ce sens M. Stirnimann, ce ne serait pas le bon moment de se poser des questions de manière plus globale et de laisser ce projet en suspens ou en tout d'avancer d'une autre manière.

M. Jean-Denis Chavallaz : le jeu des projections est toujours quelque chose de délicat. On a fait une simulation sur la base du nombre d'habitants et de leurs enfants aujourd'hui, nous aurons 249 enfants en 2012 sans tenir compte de l'évolution de la population, respectivement des nouveaux habitants. On s'est limité sur une projection basée sur des chiffres actuels. Par contre, on peut dire que si l'on construit cette école, nous disposerons de la marge de manœuvre nécessaire pour absorber le nombre d'élèves projeté dans 10 ans. Nous concevons que c'est une dépense importante mais eu égard au développement de la commune, tenant compte des effectifs auxquels on doit s'attendre, tenant compte des possibilités nouvelles offertes aux sociétés pour effectuer leurs activités, nous pensons que

l'investissement vaut la chandelle. Mais en dernier ressort c'est le peuple qui décide et le Conseil qui exécute la décision.

M. Martin Tinguely, Posieux : je vais commencer par citer le syndic qui dit que la salle de sport est overbookée pendant les heures d'école mais également en dehors des heures d'école. Ce que je regrette c'est que l'on ait mis de côté ce besoin là et que l'on ait pris en considération qu'une partie des besoins pour finalement plus tard revenir peut être avec un projet de halle de sport mais qui ne sera pas intégré au niveau architectural et l'on aura pas les économies d'échelles qu'on aurait pu espérer d'un projet cohérent dès le départ. Je crois qu'il faut une utilisation rationnelle des moyens pour avoir un tel projet coordonné entre les besoins sportifs et les autres besoins.

M. Jean-Denis Chavallaz : je répète, nous sommes conscients que la halle de sport est un véritable problème et selon une technique bien militaire, on sépare les problèmes pour se concentrer sur celui qui est le plus urgent. Nous avons aussi mandaté les architectes pour estimer ce que nous coûterait la construction d'une halle de gym. Pour la commune de Hauterive (FR) cela représente une dépense de Fr. 7'700'000.00. En parlant de finance, la priorité a dû être mise sur le projet le plus urgent, en l'occurrence l'agrandissement de l'école.

M. André Maradan, Posieux : je pense que c'est surtout l'esthétique qui prime avant tout et que l'on peut attendre encore un peu et réétudier le projet.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'agrandissement de l'école de Posieux tel que présenté ce soir pour un montant total de Fr. 3'300'000.00 financé par un emprunt après la déduction des subventions cantonales et de la part cantonale dédiée aux écoles enfantines est accepté à la majorité (69 oui, 39 non, 1 abstention).

M. Jean-Denis Chavallaz : le projet est accepté et nous vous en remercions.

6. 2 et 6.3 Réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens Complément et étape supplémentaire

M. Jean-Denis Chavallaz : les travaux exécutés en 2009 (carrefour de la route de Magnedens jusqu'au Poyet) se sont avérés plus chers que prévu étant donné que le tapis, à bien des endroits, s'est carrément disloqué ce qui a exigé de refaire le coffre de la route sur toute sa largeur. Le surcoût est de Fr. 35'000.00. Nous proposons également ce soir de terminer dans ce secteur les travaux d'aménagement (trottoir, abri bus). Etant donné qu'il s'agit du même secteur, je propose de présenter ces deux points regroupés et de manière globale. Je cède la parole à M. Joseph Gumy.

M. Joseph Gumy : nous proposons de finir la réalisation au fond du Poyet. Une partie du trottoir, uniquement la bordure a été posée, il faut le terminer. Ensuite, il faut refaire le tapis de la route et aménager la place pour un abri bus TPF pour les enfants des secteurs de Rimbotzat, Triolet, etc. et une place pour les vélos.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley : montant de l'investissement complémentaire demandé Fr. 35'000.00, montant financé par des capitaux disponibles de Fr. 35'000.00.

La commission financière préavise favorablement cet objet.

Montant de l'investissement pour le nouveau tronçon demandé Fr. 75'000.00, montant financé par emprunt bancaire de Fr. 75'000.00.

La commission financière préavis favorablement cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Francis Schaller, Ecuwillens : de quel côté de la route est posé l'abri bus et le bus a-t-il la place pour tourner ?

M. Joseph Gumy : il sera situé exactement à côté de l'emplacement des containers sur la largeur du terrain communal. Il pourra mieux tourner qu'aujourd'hui car il utilisera la largeur complète du carrefour.

M. Francis Schaller, Ecuwillens : je trouve cette place un peu petite. Ne serait-il pas mieux d'utiliser le terrain communal en face ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : on y a pensé. Mais à l'endroit choisi, on se base sur une infrastructure existante, qui se traduit par des coûts inférieurs que si l'on aménageait une place particulière à côté. Une vision locale a été effectuée, l'analyse de l'ingénieur mandaté a montré que cette solution était la meilleure.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la réfection du tapis de la route communale, secteur Ecuwillens, complément de Fr. 35'000.00 et nouveau tronçon de Fr. 75'000.00, soit un montant de Fr. 110'000.00, financé par des capitaux disponibles et un emprunt, sont acceptés à l'unanimité.

6.4 Changement du sol de la halle de sports à Posieux

M. Jean-Denis Chavaillaz : je cède la parole au ministre des sports.

M. Jacques Perriard : le sol de la halle de gym date de 1983 et il est d'excellente facture. C'était ce qui se faisait de mieux en Suisse à l'époque. Depuis quelques années, on constate qu'il est vieillissant et nous avons dû intervenir plusieurs fois pour le cicatriser. Il est temps maintenant, après 27 ans, de le changer. Le montant de Fr. 100'000.00 prévoit le changement complet du sol, les marquages usuels ainsi que l'amélioration des sols des locaux de matériels. Si tout va bien, sur le montant nous devrions compter sur une subvention du sport-toto. J'espère que l'assemblée sera convaincue que cet investissement est nécessaire.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je précise que si le sol doit être refait, l'enveloppe de la salle est d'excellente qualité. Elle bénéficie d'un entretien régulier.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 100'000.00, financement par emprunt bancaire de Fr. 100'000.00. Selon les informations reçues par le Conseil communal, cet équipement devrait bénéficier, par l'intermédiaire d'un club sportif, d'une subvention de l'ordre de 20% du sport-toto.

La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 100'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement pour le changement du sol de la halle de sports à Posieux d'un montant de Fr. 100'000.00, financé par un emprunt bancaire, est accepté à l'unanimité.

6.5 Rénovation de la salle et du restaurant communal à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavallaz : cet objet s'inscrit directement dans la problématique de l'abandon de la réalisation d'une nouvelle salle communale à Ecuwillens et la poursuite logiquement de l'exploitation de l'actuelle salle. Parallèlement à la rénovation de la salle proprement dite, le projet que nous vous présentons ce soir concerne également la rénovation, l'enveloppe extérieure à savoir les façades et la toiture, du restaurant notamment pour en améliorer l'isolation. Mis à part la surélévation du toit de la grande salle pour augmenter un peu le volume et, partant, l'efficacité de la ventilation garantissant un confort accru, la salle ne subit pas d'agrandissement. Il s'agit en effet prioritairement de mettre l'accent sur la rénovation et la mise en conformité du bâtiment dans le but d'améliorer le confort de la salle, le volume en hauteur et les sanitaires qui font cruellement défaut. Actuellement, les sanitaires sont au sous-sol et ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils seront ainsi installés au niveau du rez-de-chaussée de plein pied aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. La toiture de la salle de type « éternit » qui a subi des dégâts suite à l'orage de grêle en juillet de cette année doit être entièrement refaite. Dans la foulée, il est prévu de rehausser le toit de 1 mètre ce qui améliorera le confort de la salle tant visuel que climatique. Il sera plus aisé de gérer la ventilation en particulier lorsque la salle est complètement occupée. Aujourd'hui, on dispose d'un système de ventilation qu'on qualifie de désuet, qui a servi durant 35 ans. Toutes les installations électriques doivent être mises en conformité et une détection incendie fait également partie du projet. La ventilation de la grande salle fait l'objet d'une attention particulière de même que celle des salles de répétitions au sous-sol qui seront toujours utilisées. Enfin, l'isolation périphérique de la grande salle et le changement de l'ensemble des fenêtres, permettront de substantielles économies de chauffage de l'ordre de 50%, tout en augmentant le confort tant phonique que climatique. La protection historique du bâtiment du restaurant communal ne permet pas l'exécution d'une isolation périphérique. La rénovation se limitera donc à la toiture, aux fenêtres et à la réfection des façades. Présentation des plans du projet. En résumé, nous pouvons dire que c'est une rénovation pour rendre le bâtiment compatible avec les exigences d'aujourd'hui et plus confortable pour les utilisateurs.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 1'800'000.00, montant financé par emprunt bancaire de Fr. 1'800'000.00. La commission financière relève que le projet proposé répond de manière économique et efficace au but recherché. De plus, la salle communale rénovée avec les salles de répétitions aideront à pérenniser l'activité du restaurant.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 1'800'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Germain Duacourt, Posieux : dans le projet que vous nous avez présenté, vous avez mentionné que le bâtiment du restaurant était sous protection historique. Est-ce qu'il fait partie de l'inventaire des biens culturels régionaux du canton de Fribourg et à quel degré ?

M. Jean-Denis Chavallaz : oui et en degré C.

M. Germain Daucourt, Posieux : dans ce cas, avez-vous demandé une manne au canton de Fribourg pour le maintenir dans un état acceptable ?

M. Jean-Denis Chavallaz : l'architecte mandaté, M. Pascal Hertling à Ecuwillens, a pris contact avec le Service des biens culturels puisqu'avant toute intervention sur un bâtiment classé, il y a lieu de demander un préavis du service en question. Contrairement à ce qu'on

pourrait croire, recevoir de l'argent c'est impossible, par contre on peut s'estimer heureux si l'on reçoit l'autorisation de rénovation pour améliorer le bâtiment. Pour être clair, il n'y aura pas de subvention cantonale pour la rénovation de ce bâtiment.

M. Christian Seydoux, Posieux : je reprends le relais de M. Maurice Clerc juste pour préciser. Si vous refaites tout le toit, je trouve qu'il vaudrait la peine de poser des panneaux solaires. Vous fourniriez de l'électricité au Groupe E qui vous la paierait un bon prix et vous auriez tout à y gagner. Voilà un projet d'avenir.

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne connais pas la politique du Groupe E. Est-ce que du point de vue esthétique étant donné la pente du toit, cela est-il réalisable ? Ce que nous pouvons faire, c'est d'examiner la faisabilité et lors de l'assemblée du printemps, cas échéant, nous viendrons avec une demande de complément puisque des panneaux solaires ne sont pas compris dans le projet présenté ce soir.

M. Christian Tinguely, Posieux : je pense qu'il faut prévoir déjà lors de la mise à l'enquête la pose de panneaux solaires même si par la suite nous ne pouvons pas les réaliser. Comme vous le savez, il y a la possibilité de soumettre une installation pour obtenir le modèle de rémunération à prix coûtant, ce qui permettrait ensuite d'investir dans des panneaux solaires, dans le cas où vous obtiendrez cette contribution.

M. Jean-Denis Chavillaz : le message est reçu et nous allons intégrer des panneaux solaires dans le projet déjà lors de la mise à l'enquête publique.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement pour la rénovation de la salle et du restaurant communal à Ecuwillens pour un montant de Fr. 1'800'000.00, financé par un emprunt bancaire, est accepté à l'unanimité.

6.6 Assainissement du stand de tir d'Ecuwillens, mesures antibruit

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est le dernier objet soumis à votre sagacité. Ce stand de tir sert à l'accomplissement des tirs obligatoires. Je rappelle que les communes sont tenues de fournir des installations de tir pour l'accomplissement des tirs obligatoires. Il doit être mis en conformité selon une décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Concrètement, il s'agit de la pose de tunnels de tir qui ont pour effet d'atténuer le bruit et ainsi décharger l'environnement de nuisances dues au bruit. Différentes mesures ont été effectuées dans le cadre de l'établissement de la décision de la DAEC et c'est cette variante qui a été choisie pour la mise en conformité de ce stand pour les prochaines années. Le financement d'un coût total de Fr. 20'000.00 sera partagé entre Hauterive (FR) et Corpataux-Magnedens étant donné qu'ils font partie du même cercle de tir.

Rapport de la commission financière :

M. Clovis Galley : montant de l'investissement demandé Fr. 20'000.00, participation de la commune de Corpataux-Magnedens de Fr. 7'000.00, financement par des capitaux disponibles de Fr. 13'000.00.

La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 20'000.00 pour cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je souhaite commenter les informations du bulletin d'information. Il est mentionné que l'activité de tir sera la plus restreinte possible. Il est bien clair que nous n'allons pas tirer dans le vide juste pour le plaisir. L'activité de tir ne sera jamais supérieure à 16 demi-jours annuels, aujourd'hui nous tournons à peu près avec 13,

voire 14 unités uniquement. Le programme ne comprend aucune activité le dimanche, tout le monde peut le comprendre mais depuis 12 ans déjà nous ne tirons plus le dimanche et dans la mesure du possible, nous essayons de respecter strictement le programme.

M. Jean-Denis Chavaillaz : ce sont des conditions qui figurent dans la décision de la DAEC et il est juste de dire qu'aujourd'hui, l'activité de tir se situe en dessous du seuil maximum autorisé.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié à la réalisation de l'assainissement du stand de tir d'Ecuvillens, dites mesures antibruit, pour un montant de Fr. 20'000.00 financé par des capitaux disponibles et par une participation de la commune de Corpataux-Magnedens d'un montant de Fr. 7'000.00 est accepté à la majorité (2 x non).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Jean-Denis Chavaillaz : le Conseil communal aborde 4 points avant de vous céder la parole.

Dossier de mise à l'enquête de SGT – extension de la DCMI

M. Jean-Denis Chavaillaz : il s'agit d'abord de vous orienter sur la procédure de recours/plainte dans le cadre du dossier de la SGT, décharge contrôlée de matériaux inertes. Je rappelle brièvement les faits. Lors de l'assemblée communale du 1^{er} avril 2009, M. Dominique Sprumont informait les citoyennes et citoyens présents qu'il avait déposé, avec 30 autres habitants de la commune, une plainte auprès de la Préfecture pour faire constater que leurs droits de citoyens n'avaient pas été entièrement respectés concernant l'information à donner à l'assemblée communale. Dans la même intervention, M. Sprumont et consorts, je précise que M. Sprumont a été désigné comme représentant et c'est la raison pour laquelle il est mentionné, a réitéré sa demande que ces informations soient fournies à l'assemblée communale. Il demande aussi formellement que, lors de la prochaine assemblée et c'est pour cette raison que je reviens sur ce sujet, ils puissent se prononcer tel qu'il est prévu à l'art. 17 de la loi sur les communes concernant l'extension de la DCMI de la Tuffière. Je cite, « c'est une demande formelle qu'il fait et il espère qu'elle sera inscrite ». Le 13 mars 2009, M. Sprumont a recouru auprès de la Préfecture de la Sarine contre la décision du Conseil communal refusant d'entrée en matière sur sa requête de mettre à l'ordre du jour d'une assemblée communale la question de la DCMI. Dans ce même courrier, il se plaint auprès de l'autorité de surveillance des communes de ce que l'impartialité de la commune de Hauterive (FR) ne semble plus garantie, notamment en raison de la convention passée entre le Consortium des eaux du Graboz et la SGT. Amené à faire part de ses observations sur les recours/plaintes, le Conseil communal rappelle au Préfet qu'aucun de ses membres n'a un intérêt particulier et privé à voir se réaliser le projet tel qu'il est présenté par la SGT. Le Conseil communal agit dans l'intérêt de la commune, en garantissant la pérennité de l'exploitation de la nappe phréatique de la Tuffière, après avoir procédé à une soigneuse pesée des intérêts. En outre, le Conseil communal précise que ce dossier a fait l'objet d'une information à la population, quant bien même il ne s'agit pas d'un objet communal, mais d'un projet d'une entreprise privée. Il y a lieu de différencier entre les droits du citoyen de s'opposer à une demande de permis de construire, respectivement de modification du RCU (règlement communal d'urbanisme), en s'appuyant sur les procédures topiques et les intérêts de la collectivité représentés par l'assemblée communale.

La décision : le Préfet a tranché dans ce dossier par sa décision du 30 juin 2009. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, de sorte qu'elle est

aujourd'hui définitive et exécutoire. Dans la question de la plainte, il décide de ne pas donner suite aux plaintes administratives des 30 citoyens en précisant qu'aucun élément objectif ne permet de mettre en doute la loyauté du Conseil communal et celle de ses membres. Les recours sont quant à eux rejetés pour autant qu'ils sont recevables. En matière d'information, le Préfet précise que le Conseil communal a même été au-delà de ce que l'on pouvait exiger de lui. Il a en effet organisé le 29 janvier 2009, soit avant la mise à l'enquête, une séance d'information à la population consacrée spécialement à ce dossier. Ce dossier, en ce qui concerne l'implication de l'assemblée communale et du Conseil communal, est ainsi clos.

Taxe non pompier – question de Mme Jacqueline Raemy à Posieux

M. Jean-Denis Chavallaz : la question de la conformité de notre règlement organique du service de défense contre l'incendie en matière d'exonération de la taxe non pompier pour les personnes seules élevant un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint la fin de sa scolarité obligatoire a été soumise à l'inspectorat cantonal des sapeurs-pompiers. Il en ressort qu'aucune disposition fédérale n'impose une exemption de la taxe pour ce cas de figure. En fait, les cantons sont seuls compétents pour légiférer en la matière. Selon M. Wicki, inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, notre règlement communal est conforme. L'approbation du règlement par l'assemblée communale et par la Préfecture de la Sarine n'est dès lors pas entachée par un vice de forme. Tant mieux.

Déchetterie communale

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est une information à caractère plus léger mais très importante connaissant votre assiduité à l'utilisation de notre déchetterie communale, l'horaire d'ouverture durant les fêtes de fin d'année. Il y a deux samedis fériés les 26 décembre et 2 janvier où la déchetterie sera fermée. En contrepartie, exceptionnellement, la déchetterie sera ouverte le lundi 28 décembre de 16h30 à 18h30.

Route de contournement

M. Jean-Denis Chavallaz : je vous commente la première statistique de l'utilisation de la route de contournement d'Ecuvillens. Nous avons décidé d'examiner la fréquentation et la vitesse pour avoir un retour sur son utilisation. Nous avons effectué des comptages dont la particularité est que lorsque vous passez devant l'appareil, il mesure également la vitesse mais il n'enregistre pas les nos de plaque. Présentation du graphique. L'emplacement de l'info radar était à peu près au milieu de la nouvelle route. On voit qu'en sortant d'Ecuvillens, direction La Tuffière, le trafic moyen est de 357 véhicules par jour dont 84 camions. On constate que la vitesse moyenne est de 69,69 km/h sur ce tronçon qui est limité à 80 km/h, mais on constate également une vitesse maximale de 139 km/h. Je vous rassure, cette statistique a été transmise au poste de police qui s'occupe de notre secteur, en l'occurrence Farvagny, qui l'a ensuite envoyée à la police de la circulation et il y aura des contrôles radar. Ensuite, dans l'autre sens, venant de La Tuffière vers l'aérodrome, il y a 400 véhicules en moyenne par jour, dont 117 camions, avec des vitesses nettement inférieures de 65.37 km/h et un moteur plus poussif probablement puisque la vitesse maximale mesurée est de 127 km/h. En résumé, cette route de contournement remplit son rôle, soit décharger un nombre considérable de véhicules le centre du village d'Ecuvillens. Nous avons également effectué des contrôles de vitesse dans le secteur du Poyet puisque la demande a été faite pour une zone 30 km/h, il s'avère que la vitesse moyenne est à peine de 50 km/h pour environ 70 véhicules par jour. La vitesse est donc parfaitement respectée dans cette zone.

Voilà, je suis au terme des informations du Conseil communal et je vous cède la parole.

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : cela fait deux ans que j'habite au centre du village et j'apprécie la route de contournement car il y a vraiment une nette différence au niveau du bruit. Je suis grande utilisatrice des transports en commun et je me suis retrouvée plusieurs fois dans la situation où le bus ne s'arrête pas à Ecuwillens et passe directement Posieux, La Tuffière. Cela fait très peu de minutes de différence et je me suis adressée au TPF en demandant que tous les bus passent par Ecuwillens. La réponse a été de demander au Conseil communal qui doit régler ce problème en intervenant auprès des TPF. Si vous pouvez faire quelque chose, merci.

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement les communes ont la possibilité de demander auprès des TPF de modifier un parcours ou de l'élargir et changer un horaire, etc. Je précise la possibilité. Imaginez-vous la répercussion de 3 minutes supplémentaires pour un changement de trajet à Ecuwillens, plus les minutes supplémentaires que demande Corpataux-Magnedens, Rossens, etc., le bus arrive en haut à Vuistenens-en-Ogoz on se retrouve avec 35 minutes de différence. Cet exemple, pour illustrer la problématique que nous ne sommes pas seuls à décider. Raison pour laquelle, c'est la commission des transports de l'ACG qui traite avec les TPF en mettant les demandes des différentes communes sur la table. Il faut reconnaître qu'à Hauterive (FR) nous avons une très bonne cadence même si elle ne remplit pas encore tous les besoins. Nous allons étudier une variante qui nous semble intéressante, c'est de faire transiter le bus par le village, direction La Clé, Magnedens. Corpataux-Magnedens est demandeur également suite à la création du nouveau quartier de zone à bâtir direction Posat. Il y a peut être une ouverture mais surtout un financement conjoint parce qu'une demande de transport supplémentaire est à charge des communes. Il faut également que nous procédions à une étude sur le nombre de personnes susceptibles d'utiliser le bus sur ce trajet.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je reviens encore une fois sur les questions de chauffage, énergie sur lesquelles nous avons discuté en début de séance. Ce n'est pas la première fois que nous avons cette discussion dans une assemblée. Souvent lorsqu'on met ces questions sur la table, on arrive trop tard, on est en assemblée communale, on a un projet déjà ficelé, on doit voter et il ne faut pas faire capoter ce projet et on se rend compte que les aspects importants n'ont pas été pris en compte. On ne peut tout simplement pas continuer de travailler comme cela. Si on veut vraiment travailler pour quelque chose qui ressemble à du développement durable, il faut travailler différemment. Je propose donc au Conseil communal de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée et qu'il vienne avec des propositions sur la manière de traiter cet aspect à plus long terme pour ne pas louper des étapes importantes comme cela a été le cas ces dernières années. On pourrait également imaginer une commission qui travaille sur ce sujet, le Conseil communal n'ayant peut être pas assez de ressources pour le faire lui-même.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous enregistrons la demande. Celle-ci demande une étude assez approfondie et nous avons une année pour répondre et donner suite à cette proposition. Nous parlerons donc de la conception du Conseil communal en matière d'intégration des énergies renouvelables, des économies d'énergie, d'isolation des bâtiments communaux, du règlement des constructions, de la mobilité douce dans son processus de projet à l'assemblée dite du budget. Il faut également penser que dans la révision du PAL, ces questions notamment de transport, doivent impérativement y figurer.

Mme Alphonsine Zay, Ecuwillens : qu'en est-il du terrain de l'ancienne usine de sablage et métallisation à Ecuwillens ?

M. Jean-Denis Chavillaz : le Service de l'environnement a exigé des propriétaires de procéder à l'analyse de ce terrain par la pose de piézomètres en aval de la zone. Sur la base des résultats, le canton décidera s'il y a lieu d'assainir ce site, s'il nécessite une surveillance ou s'il ne pose aucun problème. En ce qui concerne la commune, le Conseil communal a tout bloqué parce que l'on demande que les responsabilités soient respectées concernant cette analyse.

M. Germain Daucourt, Posieux : peut-on nous renseigner sur les rejets d'ammonium 20 fois supérieurs à la norme dans les fumées de la SAIDEF. Y a-t-il des mesures qui ont été prises ? Cette substance est un gaz très irritant pour les voies respiratoires.

M. Dominique Zamofing : le problème sera résolu parce que les deux lignes sont séparées, il y a une ligne pour les déchets et une autre pour les boues d'épuration. Les fumées sont lavées dans la même cheminée et c'est trop restreint. Une deuxième cheminée a été mise à l'enquête publique et dès qu'elle sera réalisée, les normes seront respectées.

M. Bernardin Chavallaz, Ecuwillens : il m'est arrivé d'être fort emprunté lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes de renseignements sur l'emplacement de routes, chemins, rues de la commune. Je propose au Conseil communal de doter les panneaux officiels de la commune de plans avec le nom des rues. Ce serait vraiment très utile.

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est effectivement une nécessité. Nous avons déjà eu des contacts avec une entreprise qui réalise ces plans et nous devons la relancer. Des plans seront mis aux piliers publics mais également des plans plus petits seront distribués en tout ménage.

Mme Elsbeth Brügger, Ecuwillens : la SGT nous a informés qu'elle a mis à disposition de la commune un montant de Fr. 170'000.00 pour la sécurité routière. J'aimerais savoir si pour les habitants de la route cantonale, vous avez prévu quelque chose. La route de contournement c'est super mais sur la route cantonale nous avons plus de trafic, la DDMI va également augmenter le trafic.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous avons promis d'examiner une mesure qui est de redemander au canton de limiter la vitesse à 50 km/h non pas à la hauteur actuelle mais de la déplacer dès les premières habitations en venant depuis Bulle. Elle nous a été refusée mais elle fera l'objet d'une nouvelle demande. Les travaux en cours de sécurisation de l'entrée du village, vous êtes moins touchée puisque c'est après votre bâtiment, font partie du paquet de sécurisation mais également de la réalisation d'un trottoir vers le garage ainsi que de la suppression des pavés à l'entrée de Posieux.

Mme Elsbeth Brügger, Ecuwillens : les Fr. 170'000.00 que la SGT met à disposition sont noyés dans le paquet.

M. Jean-Denis Chavallaz : oui absolument.

M. Michel Galley, Ecuwillens : je voudrais demander s'il est possible, pour l'année prochaine, de distribuer les sapins de Noël un peu plus tôt ? Puisque j'ai la parole, je souhaiterais féliciter et remercier les citoyens qui ont voté ce soir pour la rénovation de cette salle.

M. Jean-Denis Chavallaz : la distribution des sapins est toujours une question de calendrier puisque de toute façon c'est un samedi. L'année prochaine, ce sera le samedi 18 décembre donc un jour plus vite.

M. l'abbé Charles : j'aimerais, au nom de ma famille restée en Afrique et en mon nom personnel vous traduire toute ma reconnaissance, parce que sur la base de votre soutien, de votre amitié, l'Office fédéral de migration m'a octroyé au mois d'avril dernier, l'autorisation de séjour B. Applaudissements. Je suis déjà passé chez certains d'entre vous à la maison pour leur dire merci mais cette occasion est favorable pour vous réitérer encore toute ma reconnaissance.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation engagée de ce soir mais aussi de votre fidélité et de la confiance témoignée au Conseil communal tout au long de l'année écoulée. Celle-ci a été particulièrement riche en activités, notamment pour le Conseil communal. Aussi, j'aimerais adresser un merci tout particulier à mes collègues Conseillères et Conseillers communaux pour leur travail remarquable et leur engagement exemplaire. J'associe à ces remerciements l'ensemble du personnel communal de l'administration et de

l'exploitation et tous les membres des différentes commissions sans qui tout ce travail ne saurait être accompli.

A la veille des fêtes qui nous attendent, le Conseil communal tient à vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année 2010 et une très bonne santé. Merci, santé à ceux qui restent pour boire un verre et bonne rentrée dans vos foyers.

La séance est levée à 23.20 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz